

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 09 JUILLET 2004 à 18 Heures 30

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRILL, WALTER, GUILHEM, WEISBECKER, TROG, MME FISCHER et
MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

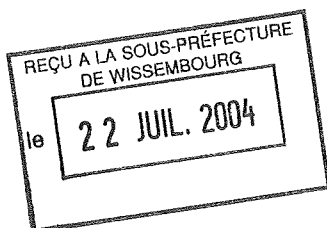
3) Convention avec la Communauté de Communes du Soutzterland :**- Protocole d'accord avec le GEIE Géothermie en roche sèche.**

En prévision de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, la GEIE « Exploitation Minière de la chaleur » nous propose la signature d'une DCI (Déclaration Commune d'Intention).

Le Comité de pilotage de la convention avec la Communauté de Communes du Soutzterland a décidé de demander un rendez-vous avec Monsieur BUCHEL, Président du Conseil de surveillance du GEIE pour convenir du contenu de la « DCI », qui devra définir les conditions, la démarche et la suite à donner à l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la démarche proposée,
- Autorise le Président à signer la « DCI », après accord du Comité de pilotage.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 20 juillet 2004

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le Président
Armand BRACONNIER

